

sept mille cent dix-sept francs vingt cinq centimes (fr. 4,447,117.25), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des finances, M. J. MALOU.)

Budget des dotations pour l'exercice 1875.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.			
Art. 1 ^{er} . Liste civile (fixée, en vertu de l'art. 77 de la constitution, par la loi du 25 décembre 1865) . . .	3,300,000 »	»	3,500,000 »
Art. 2. Dotation de S. A. R. le comte de Flandre.	200,000 »	»	
CHAPITRE II.			
Art. 3. Sénat.	50,000 »	30,000 »	80,000 »
CHAPITRE III.			
Art. 4. Chambre des représentants	663,167 25	»	663,167 25
CHAPITRE IV.			
COUR DES COMPTES.			
Art. 5. Traitement des membres de la cour. . .	70,750 »	»	201,950 »
Art. 6. Traitement du personnel des bureaux. .	108,000 »	»	
Art. 7. Matériel et dépenses diverses.	20,000 »	2,000	
Art. 8. Premier terme des pensions à accorder éventuellement et secours à ses employés, veuves et familles d'employés et gens de peine qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à propos de leur position malheureuse	1,200 »	»	
Total du budget des dotations. . . . fr.	4,415,117 25	32,000 »	4,447,117 25

332. — 22 DÉCEMBRE 1874. — LOI
contenant le budget de la dette publique
pour l'exercice 1875 (1). (Monit. du 23 décembre 1874.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget de la dette

publique est fixé, pour l'exercice 1875, à la somme de cinquante-huit millions cent dix-neuf mille huit cent quatre francs soixante-neuf centimes (fr. 58,119,804.69) conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des finances, M. J. MALOU.)

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.
Séance de 1873-1874.
Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte de loi. Séance du 27 fév. 1874, p. 212-214.
Séance de 1874-1875.
Documents parlementaires. — Amendements du gouvernement, p. 31-32. — Rapport. Séance du 4 décembre 1874, p. 34-35.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 11 décembre 1874, p. 187-193.
SÉNAT.
Séance de 1874-1875.
Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 18 décembre 1874, p. 5.
Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 19 décembre 1874, p. 31-33.

Budget de la dette publique pour l'exercice 1875.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires	
CHAPITRE PREMIER.			
SERVICE DE LA DETTE.			
Art. 1 ^{er} . Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique, à 2 1/2 p. c., en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842.	5,498,990 78		5,498,990 78
Art. 2. Intérêts à 3 p. c. sur un capital nominal de 243,250,000 de francs, émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 (<i>Moniteur</i> , n° 120) et de lois subséquentes prévues par le paragraphe final de l'art. 1 ^{er} de celle du 29 avril 1875 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1875)	7,297,500 »		7,297,500 »
Art. 3. Intérêts de l'emprunt de 31,000,000 de fr., à 4 p. c., décrété par la loi du 27 juillet 1871 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1875)	2,040,000 »		
Dotation de l'amortissement : 1/2 p. c. du capital de l'emprunt (mêmes semestres)	253,000 »		2,293,000 »
Art. 4. Intérêts du capital de 55,464,182 fr. 22 c., à 4 1/2 p. c., 1 ^{re} série, restant en circulation, au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution de la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1875)	2,495,888 20		
Dotation de l'amortissement : 1/2 p. c. de ce capital (mêmes semestres)	277,520 91		2,773,209 11
Intérêts du capital de 67,508,500 fr., à 4 1/2 p. c., 2 ^e série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de l'emprunt autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} nov. 1875).	3,037,882 50		
Dotation de l'amortissement : 1/2 p. c. de ce capital (mêmes semestres)	337,542 50		3,375,425 »
Intérêts du capital de 141,456,900 fr., à 4 1/2 p. c., 3 ^e série, restant en circulation, au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1853 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1875).	6,365,560 50		
Dotation de l'amortissement : 1/2 p. c. de ce capital (mêmes semestres)	707,284 50		7,072,845 »
Intérêts du capital de 63,895,400 fr., à 4 1/2 p. c., 4 ^e série, restant en circulation, au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856 et de l'emprunt autorisé par la loi du 8 sept. 1859 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1875)	2,965,293 »		
Dotation de l'amortissement : 1/2 p. c. de ce capital (mêmes semestres)	329,477 »		3,294,770 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
Intérêts du capital de 38,581,000 fr., à 4 1/2 p. c., 5 ^e série, restant en circulation, au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} nov. 1875). 2,636,145			
Dotation de l'amortissement : 1/2 p. c. de ce capital (mêmes semestres) 292,905	2,929,050		
Intérêts de la dette de 77,726,300 fr., à 4 1/2 p. c., 6 ^e série, provenant : 1 ^o du capital de 60,862,800 fr., restant en circulation, au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt décrété par la loi du 10 juin 1867, et de l'émission de titres autorisée par la loi du 50 juin 1869; 2 ^o du capital de 1,000,000 de francs négocié en vertu de la loi du 7 juin 1870. 3 ^o d'un capital de 13,863,500 fr., formant approximativement le prix du matériel de la société des Bassins houillers repris par l'Etat et le montant du remboursement des avances pour complément d'installations, etc. (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1875) 3,497,683 50			
Dotation de l'amortissement : 1/2 p. c. du capital pré- cité de 77,726,300 francs (mêmes semestres) 388,631 50	3,886,313		
Art. 5. Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manage (loi du 8 juillet 1838).	672,330		
Art. 6. Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière grand-ducale.	500,000		
Art. 7. Deuxième annuité due pour le rachat de la ligne de Pepinster à Spa	306,000		
Art. 8. Cinquième annuité (calculée à 4 1/2 p. c. sur un capital de 13,600,000 fr.) pour prix du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'art. 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,000		
Art. 9. Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusive- ment pour les intérêts et l'amortissement des obliga- tions de 100 fr. (4 liv. st.) de la Grande-Compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1873, ap- prouvée par la loi du 15 mars suivant (<i>Monit.</i> n° 75)).	599,760		
Art. 10. Annuité à servir jusqu'en 1934 inclusive- ment pour le service des intérêts et de l'amortisse- ment des obligations de 500 fr. (20 liv. st.) de cette compagnie.	3,195,050		
Art. 11. Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusive- ment pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie	284,900		
Art. 12. Arrérages de l'inscription portée au grand- livre des rentes créées sans expression de capital, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 déc. 1842 (sem. au 1 ^{er} juill. 1874 et au 1 ^{er} janv. 1875).	300,000		
Art. 13. Arrérages de la rente inscrite au même grand-livre, au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872			

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
(semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1873).	80,398 14		
Art. 14. Rente annuelle à 3 p. c., provenant du capital nominal de 1,500,000 francs accordé par la loi du 2 avril 1873, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 13 avril 1874 au 12 avril 1875).	45,000 "		
Art. 15. Frais relatifs au service des intérêts et de l'amortissement des diverses dettes et à la vérification des coupons.	81,500 "		
Art. 16. Redevance annuelle à payer au gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 23 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances.	103 820 10		
Art. 17. Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842.	21,164 02		
Art. 18. Minimum d'intérêt garanti par l'Etat, en vertu de la loi du 20 décembre 1831 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois).	950,000 "		
Art. 19. Frais de surveillance à exercer sur les compagnies au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions.	7,500 "		
Art. 20. Rentes viagères.	"	290,24 "	
CHAPITRE II.			46,183,017 39
RÉMUNÉRATIONS.			
Art. 21. Subvention au fonds spécial de rémunération des miliciens.	2,000,000 "		
	CHARGES		
Art. 22.	ordinaires.	extraordin.	
Pensions civiles et autres accordées avant 1830.	"	13,000	
Pensions civiles.	"	30,000	
Pensions militaires.	3,730,000	"	
Pensions de l'ordre de Léopold.	34,000	"	
Marine. — Pensions militaires.	40,000	"	
Pensions de militaires décorés sous le gouvernement des Pays-Bas.	"	2,000	
Secours sur le fonds dit de Waterloo.	"	2,000	
<i>Pensions civiles des divers départements.</i>			
Affaires étrangères.	112,000	"	
Justice.	683,000	"	
Intérieur.	431,000	"	
Travaux publics.	480,000	"	
Guerre.	75,000	"	
Finances.	1,923,200	"	
Cour des comptes.	24,000	"	
Pensions ecclésiastiques.	325,000	"	
Arriérés de pensions de toute nature.	6,000	"	
	7,885,200	47,000	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
Art. 23. Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du département des finances.)	"	600,000 "	
Art. 24. Traitements d'attente (<i>wacht-gelden</i>). " 1,269 84	"	1,387 50	
Secours annuels (<i>jaarlijksche onderstanden</i>). " 317 46			10,333,787 50
CHAPITRE III.			
FONDS DE DÉPÔT.			
Art. 25. Intérêts, à 4 p. c., des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor, par les comptables de l'Etat, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 800,000	805,000 "		
Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos. 3,000			
Art. 26. Intérêts à 4 p. c. des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	100,000 "		1,403,000 "
Art. 27. Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 13 novembre 1847. . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	500,000 "		
Total du budget de la dette publique. . fr.	57,470,927 15	648,877 54	58,119,804 69

333. — 22 DÉCEMBRE 1874. — LOI
contenant le budget des recettes et des dépenses pour ordre de l'exercice 1875 (1).
(Monit. du 23 décembre 1874.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Les recettes et les dé-

penses pour ordre de l'exercice 1875 sont évaluées respectivement à la somme de cent vingt-sept millions six cent nonante-sept mille huit cents francs (127,697,800).

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des finances, M. J. MALOU.)

(1) Session de 1874-1875.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi. Séance du 27 février 1874, p. 7-8. — Amendements du gouvernement, p. 32. — Rapport. Séance du 10 décembre 1874, p. 33-36.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 13 décembre 1874, p. 198-200.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 18 décembre 1874, p. 5.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 19 décembre 1874, p. 33-35.